



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I - LES ENTRAÎNEMENTS

L'adhésion à AVON GYM implique **OBLIGATOIREMENT**:

- ✓ D'avoir rempli le formulaire d'inscription en ligne
- ✓ D'avoir fourni un certificat médical datant de moins de six mois en cas d'au moins une réponse positive au questionnaire de santé)
- ✓ Le paiement de l'intégralité de la cotisation et de l'assurance en cas de souscription de celle-ci.
- ✓ L'acceptation du présent règlement intérieur,
- ✓ La participation de la gymnaste **A TOUS LES ENTRAÎNEMENTS**, selon le planning qui vous a été remis ; **AINSI QU'AUX COMPÉTITIONS** pour lesquelles elle aura été sélectionnée par les monitrices.

En cas d'absence de la gymnaste, nous demandons aux parents de nous prévenir par mail ou sms. Si vos enfants repartent seuls du gymnase après les cours, vous voudrez bien remplir l'autorisation parentale incluse sur la fiche de renseignement.

Il est précisé qu'aucune demande de remboursement de cotisation ne pourra être effectué après le 1er octobre. Pour tout cas légitime, nous nous engageons à examiner chaque situation que nous traiterons au cas par cas. La demande de remboursement devra être effectuée par mail à **avongym77210@gmail.com**

II – TENUE DE LA GYMNASTE

Une tenue de sport est nécessaire, à savoir :

- ✓ Un tee-shirt long avec un corsaire ou short (pour la petite enfance et les éveils)
- ✓ Un justaucorps (pour les autres catégories)

Ainsi que des chaussons de gym ou petites chaussures légères pour aller des vestiaires à la salle d'entraînement ; OBLIGATION que **les enfants arrivent avec les cheveux bien attachés.**

Par souci de sécurité, le port de bijoux (bracelet, chaîne, bague, etc...) est interdit.

Afin d'éviter les pertes ou les vols (dont le Club déclinera toute responsabilité), il est souhaitable de marquer les vêtements, ne pas apporter des objets de valeurs : sac de sport, cartable, téléphone portable.

Lors des compétitions, le justaucorps du Club sera fourni ; par contre, la veste de survêtement ou le tee shirt AVON GYM (à se procurer auprès du Club) sera à la charge de la gymnaste.

III - TARIFS

Les tarifs sont votés chaque année par le bureau au mois de juin pour la saison suivante.

- ✓ 2 inscriptions donnent lieu à une réduction de 50 € par foyer (non cumulable avec la réduction de 50%).

- ✓ Les monitrices et les membres du bureau de l'association bénéficient d'une réduction de 50% sur le prix d'une cotisation.
- ✓ Le parent qui s'engage en tant que juge bénévole recevra un remboursement de 50% sur le prix d'une cotisation en fin de saison.
- ✓ Les licences fscf des monitrices non pratiquantes, des membres du bureau et des juges sont offertes par l'association.
- ✓ Les parents bénéficiant d'un bon loisir jeune de 6 à 18 ans (document envoyé par la CAF) doivent régler la cotisation et la licence dans leur intégralité le jour de l'inscription. Ce bon loisirs sera envoyé par vos soins directement à la CAF.

Le règlement peut se faire en CB via notre site payasso, en chèque à l'ordre de AVON GYM, en coupon sport ANCV, en chèque Up Sport&Loisirs ou en espèces en 4 fois sans frais.

Les factures sont faites sur demande par mail à l'adresse : avongym77210@gmail.com

IV - DISCIPLINE

Avon Gym est une association respectueuse tant de l'esprit sportif que de l'éthique sportive originel. C'est pourquoi, nous exigeons de nos licenciés une attitude et une tenue correcte et décente ;

Une présence régulière et une ponctualité aux entrainements sont demandées.

L'heure du début des cours n'est pas l'heure d'arrivée de la gymnaste mais l'heure à laquelle l'entraînement commence ; il est donc vivement recommandé d'arriver un peu avant l'heure prévue afin de pouvoir se changer avant le début de l'entraînement.

Tant l'accès aux salles d'agrès que l'utilisation des agrès sont interdits :

- d'une part hors la présence des entraîneurs et/ou monitrices
- et d'autre part avant le début des entrainements.

Seul l'accès aux vestiaires est autorisé.

LES PARENTS (OU RESPONSABLES) DOIVENT ACCOMPAGNER LES ENFANTS JUSQU'À LA SALLE D'ENTRAINEMENT ET S'ASSURER DE LA PRESENCE EFFECTIVE DES ENTRAINEURS.

LES ENFANTS NE DOIVENT PAS RESTER SEULS A L'EXTERIEUR DU GYMNASSE ;
ILS DOIVENT RESTER SOUS LA SURVEILLANCE DES PARENTS JUSQU'À L'ARRIVEE DES ENTRAINEURS.

LA RESPONSABILITE DU CLUB N'EST ENGAGEE QUE PENDANT LA DUREE DES ENTRAINEMENTS ET DANS LA SALLE D'AGRES.

LA PRESENCE DES ADULTES N'EST PAS AUTORISEES PENDANT LES COURS :

Compte tenu de la configuration de notre salle de gymnastique, il est demandé aux parents de quitter ladite salle après avoir déposé leur enfant ; cette disposition ne s'applique pas à la petite enfance ni aux éveils.

En cas de comportement jugé inapproprié ou de non-respect au présent règlement intérieur, le Club se réserve le droit, après réunion des membres du Bureau, d'exclure la gymnaste, soit de manière temporaire, soit de manière définitive.

Pendant les vacances scolaires, les entrainements seront suspendus ; toutefois, lorsque cela sera possible, nous organiserons des stages ; nous vous tiendrons naturellement informés des dates de ces stages.

V - COMMUNICATION

Toutes les communications avec les familles se font uniquement par courriel ; nous vous demandons par conséquent de bien vouloir nous fournir **une adresse électronique valide** qu'il conviendra d'écrire lisiblement et en majuscules sur le bulletin d'inscription.

Vous trouverez une grande partie des informations communiquées par mail sur notre site internet

<http://asecgymsportsregions.fr/>

[Facebook : Groupe AVON Gym](#)

[Instagram : AvonGym](#)

Notamment : les horaires, les fermetures exceptionnelles, les compétitions, les résultats, les stages éventuels, des photos, et bien d'autres choses ...

Site de la fédération : <https://www.fscf.asso.fr/>

Site du comité régional Ile De France : <https://iledefrance.fscf.asso.fr/>

Site du Comité Régional IDF Gymnastique Artistique Féminine : <http://www.lifgymfilles.com/>

Afin de rendre notre site internet et notre page Facebook et Instagram attractifs et vivants, vous nous autorisez à utiliser les photos de vos enfants prises par nos soins. En cas de refus de votre part, vous devrez faire parvenir au Bureau un document écrit pour exprimer votre désaccord à propos de l'utilisation des photos de votre enfant. Votre refus sera naturellement pris immédiatement en compte.

Pour toute question de quelque nature que ce soit, notre adresse mail est à votre disposition :
avongym77210@gmail.com

VI - FONCTIONNEMENT DU CLUB

Avon Gym est une association de gymnastique de la ville d'AVON ;

Elle se compose d'un Conseil d'Administration comprenant au minima un président et un trésorier.

Toutes ces personnes sont bénévoles et sont ouvertes à toutes suggestions dès l'instant que celles-ci sont faites avec courtoisie ; seuls les entraîneurs et monitrices diplômés sont salariés.

Nous sommes toujours à la recherche de parents ayant un peu de compétence et de temps à consacrer bénévolement à la bonne marche du Club.

VII - ASSURANCE

Tous les licenciés de notre club peuvent être couverts par une assurance « activité » pour les accidents survenant pendant les entraînements et les compétitions. Le coût de cette assurance est joint au dossier d'inscription.

En cas d'accident, les parents seront prévenus directement ainsi que les sapeurs-pompiers ; une déclaration d'accident sera établie.

Les lésions peuvent être signalées par les parents, après avis médical et dans la limite de 2 Jours auprès du bureau à avongym77210@gmail.com

Nous vous transmettrons par retour de mail le récépissé de déclaration auprès de l'assureur.

VIII - MODIFICATION

Le présent règlement intérieur peut être modifié par le Conseil d'Administration, sur proposition d'un membre du Conseil d'Administration ou d'un entraîneur.

Cette modification sera annoncée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

CHARTE DE LA GYMNASTE



➤ L'image et l'ambiance du club passe par mon comportement :

- Je me comporte avec calme et discipline
- Je ne chahute pas
- Je dois parler sans grossièreté
- Je m'abstiens de toute remarques déplaisantes

Cela veut dire que : je peux m'amuser sans crier et en écoutant attentivement les consignes
Aucune moquerie n'est acceptée. Pas de gros mot non-plus.

➤ Le matériel du club est aussi le mien :

- Je fais attention de ne pas l'abimer.
- Si je constate un problème important, je le signale à mon entraîneur.

Par exemple : je fais attention de ne pas déchirer les tapis lorsque je les déplace.
Si je vois une dégradation je le signale à la monitrice, c'est pour éviter le danger.

➤ Si je me fais mal :

- Je préviens immédiatement la monitrice
- Je préviens immédiatement mes parents.

La monitrice saura te soigner, te conseiller et prévenir tes parents.

➤ Si je sais que je serai absent :

- Je préviens mon entraîneur le plutôt possible lors d'un cours ou par téléphone.

Chaque Adhérent mineur est sous la responsabilité du club, les absences injustifiées seront à régulariser rapidement auprès d'une monitrice ou du bureau, ainsi la communication reste optimum entre le club et les parents. Surtout valable pour les sections jeunesses et aînées.

En tant qu'adhérent au club Avon gym,

JE M'ENGAGE A RESPECTER TOUTES CONSIGNES DE CETTE CHARTE.

CHARTRE DES PARENTS

Comme nos enfants ayons l'esprit d'équipe

- Mon enfant a une compétition : qui va l'emmener ?
Votre enfant a beaucoup progressé cette année. C'est l'occasion de vous en faire la démonstration avec fierté. Nous comptons sur votre présence lors de ce moment convivial. Si vous n'êtes pas véhiculé, signalé-le sans délai auprès des monitrices pour trouver une solution de co-voiturage.
- Je suis en difficulté passagère pour accompagner mon enfant lors des entrainements.
Il nous est possible de vous mettre en relation avec un autre adhérent pour que vous organisiez votre co-voiturage.

Qui est responsable de mon enfant

L'entraîneur est responsable de mon enfant **UNIQUEMENT** pendant les horaires du cours.

- Je m'assure de la présence de l'entraîneur à chaque rendez-vous.
- Je dois venir récupérer mon enfant dans l'enceinte du gymnase

Si mon enfant se blesse

- Mon enfant se blesse au cours d'un entrainement : la monitrice assure les premiers soins et conseils. Elle vous transmet les informations à la fin de la séance : Un avis médical peut-être envisager sans urgence.
- S'il est nécessaire d'appeler les pompiers, vous êtes informés **IMMEDIATEMENT**. Votre enfant est transporté à l'hôpital par les pompiers.
- Mon enfant se blesse au cours d'une compétition : L'équipe sanitaire de la compétition prend votre enfant en charge, elle assure les premiers soins. Elle décide de la faisabilité de poursuivre ou non la compétition. Les parents sont appelés auprès de l'enfant par l'équipe encadrante.

Lors de la survenue d'un accident ou d'une blessure nous en faisons la déclaration à notre assureur dans un délai de 2 Jours. Il est impératif de nous transmettre au fur et mesure les éléments médicaux dont vous disposez, à avongym77210@gmail.com.

Si je sais que mon enfant sera absent

- J'informe l'entraîneur et/ou le bureau, en cas d'absence ou de retard récurrent, lié à d'autres activités par exemple.

Le bureau vous demande de signaler systématiquement les absences. Cela nous permet de rester vigilant en cas « d'habitude buissonnière » de la gymnaste.

En tant qu'adhérent au club Avon Gym, je m'engage à respecter toutes consignes de cette charte.